

Service santé et protection animale, certification et environnement
Unité Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'INSPECTION

ÉLEVAGES PORCINS

Informations sur l'établissement	Informations sur l'inspection
Société : EARL LANDAPORC Adresse : La Baraque de Vors 12 160 BARAQUEVILLE N° SIRET : 51 231 113 500 010 Identifiant S3IC : 0051200281 Identifiant EDE : 12 056 400 Frappe : FR	Date : 19/04/2022 Heure : 10h00 Inspecteur(s) : XXX Personne présente : XXX Inspection programmée : oui Circonstancielle : non Rapport n° : EN22058 Inopinée : non Motif : PPC
Activité principale : 2102-1 : Autorisation soit 4715 Animaux-Équivalents	
Autres activités :	
Titre ICPE en vigueur :	AP n°2011-137-0010 du 17 mai 2011
<u>Références réglementaires</u> - Code de l'environnement – livres I et V des parties législative et réglementaire - Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n° 2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	

Abréviations utilisées – Commentaires

La grille figurant sur les pages suivantes liste les points susceptibles d'être évaluées au cours d'une inspection.
Les abréviations suivantes sont utilisées pour déterminer la conformité des points inspectés et le champ de l'inspection :
CO : conforme
NC : non conforme
PO : pas observé, signale les points de la grille qui n'ont pas été inspectés
SO : sans objet, indique que le point ne concerne pas l'établissement inspecté
La conformité des points contrôlés a été évaluée, en ce qui concerne le fonctionnement, sur l'observation des activités en cours au moment de l'inspection.

Observations

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
A – Dispositions générales					
Situation administrative	X				AP n°2011-137-0010 du 17/05/2011 pour 4715 AE au nom de l'EARL LANDAPORC
Implantation	X				
Effectifs autorisés ou déclarés	X				Effectifs déclarés : 4715 animaux équivalents soit 365 reproducteurs, 3 260 PC et 1 800 post sevrage
Rubrique 2102 (porcs)	X				Effectifs présents : 359 reproducteurs, 2 363 PC, 1 817PS soit 3 803 AE déclarés par M. RAYNAL
Autres rubriques	X				FAF : 8 silos de stockage, 3 silos de minéraux Broyeur : 15 Kwatt, Suppresseur : 11 Kwatt et Mélangeuse : 5,5 Kwatt
Intégration dans le paysage	X				
Aménagement des bâtiments et annexes :					
– Étanchéité des sols, murs sur 1 mètre de haut et canalisations	X				
– réseau de collecte des effluents vers les ouvrages de stockage ou traitement	X				
– Protection contre la pluie des aliments stockés à l'extérieur	X				2 cellules de lactosérum, 1 silo tour avec du maïs humide, 3 cellules extérieur et 1 cellule d'expédition
Prescriptions spécifiques à l'arrêté préfectoral					Points MTD conformes : – Programme de formation du personnel de l'exploitation sont présents, – Contrôler régulier de l'étanchéité des fosses à lisier (tous les mois), Présence d'un regard – Mise en place d'une procédure d'urgence en cas d'émissions imprévues (débordements, rupture de la fosse) – Tenue des registres de la consommation d'eau, d'énergie, des quantités de lisiers livrées, du suivi de l'alimentation des animaux, – Planification de la maintenance et de l'entretien des équipements – Planification des épandages
B – Prévention des accidents et des pollutions					
Entretien des locaux et des abords	X				Locaux et abords entretenus
Lutte contre la prolifération des insectes et rongeurs	X				Raticide mis en œuvre au moins 2/an par la FODSA
Moyens de lutte Incendie :					Présence du poteau incendie de 20m³ de débit à 50 mètres du site d'élevage
– Présence-conformité	X				12 extincteurs présent sur l'élevage
– Entretien (maintenance/vérification)	X				Dernière visite date du 31/05/2021
Affichage des consignes et dispositions en cas de sinistre ou accident	X				Affichage indiquant les consignes et numéros d'urgence dans les différents bâtiments
Rétention des pollutions accidentelles	X				Réalisation d'une rétention pour la cuve à fuel rouge et présence d'une cuve double paroi de 1 500 litres pour le GNR
Installation technique (gaz, fuel, chauffage)	X				
Installation électrique (maintenance/vérification)	X				Présence du rapport du 13/04/2022 de l'APAVE, avec présence de non-conformités à résoudre suite à ce rapport
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral	X				MTD visant à réduire la consommation d'énergie : – Nettoyage des extracteurs d'air entre chaque bande, – Maintenance régulière des extracteurs
C – Émissions dans l'eau et dans les sols					
Dispositions zone vulnérable	X				
Compteur d'eau volumétrique/ disconnecteur	X				Présence d'un disconnecteur

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
Prescriptions spécifiques de l'arrêté applicables aux prélèvements d'eau	X				MTD visant à optimiser la consommation d'eau : – Relevé mensuel du compteur d'eau provenant du forage, – Vérification systématique des abreuvoirs/pipettes entre chaque bande, – Réparation des fuites, – Utilisation d'un nettoyeur à haute pression
Optimisation de la consommation d'eau		X			Présence de fuites d'eau dans le local de la pompe doseuse et dans le couloir PS 1-2-3 et la FAF
Collecte des effluents vers les ouvrages de stockage	X				
Rejet des eaux pluviales	X				
Dimensionnement des ouvrages de stockage des effluents	X				2 fosses à lisier couvertes de 1 052 m³, une fosse semi-couverte de 304 m³, et pré-fosse d'une hauteur de 1 m sous les animaux Capacité de stockage : 9 mois
Exploitation des ouvrages de stockage des effluents	X				
Sécurité et signalisation des ouvrages de stockage à l'air libre des effluents liquides		X			Présence d'une trappe d'accès ouverte au niveau de la petite fosse couverte Toutes les fosses sont couvertes ou semi-couvertes.
Dispositif de contrôle des ouvrages de stockage des effluents liquides	X				Présence d'un regard sec
Conditions de stockage des fumiers et composts				X	
Mode traitement des effluents :					
– Plan épandage	X				
– Traitement sur site spécialisé				X	
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral	X				MTD visant à réduire les émissions dans l'eau : – Respect des périodes d'épandage – Plan prévisionnel de fumure
D – Émissions dans l'air					
Ventilation des bâtiments	X				
Dispositif d'atténuation des odeurs	X				Utilisation de laveurs d'air
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral	X				MTD visant à réduire les émissions d'ammoniac : – Brassage du lisier à la reprise pour l'épandage, – Vidange du lisier des pré-fosses tous les 15 jours ou 1 mois pour les PS, tous les 3 mois pour les PC, 9 mois pour les gestantes et en maternité à chaque bande, – Alimentation adapté selon l'âge des animaux
E- Bruit et vibration					
Niveaux sonores et émergence des bruits aériens émis par l'installation	X				
Véhicules de transport et engin de chantiers	X				
Communication par voie acoustique				X	
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	
F – Déchets et sous-produits animaux (dont cadavres)					
Limitation à la source de la quantité et la toxicité des déchets	X				
Tri, stockage	X				Aire d'équarrissage bétonnée avec récupération des jus et eaux de lavage vers la fosse
Élimination	X				Élimination vers filières agréées
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral					
G- Surveillance des émissions					

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
Plan de fumure prévisionnel en zone vulnérable	X				
Épandage : Cahier épandage	X				
Bordereau d'échange d'effluent cosigné	X				Présentation des bordereaux d'échange
Traitement sur site spécialisé : relevés				X	
Prescriptions spécifiques de l'arrêté préfectoral				X	

Points non inspectés :

Récapitulation des non-conformités – Évaluation globale

La tenue des registres, l'entretien des bâtiments, les conditions d'épandage, l'élimination des déchets sont globalement conformes à la réglementation.

Les non-conformités observées sont les suivantes :

- Présence de quelques fuites d'eau (couloir PS1-2-3 et FAF et local de la pompe doseuse)
- Présence d'une trappe d'accès ouverte au niveau de la petite fosse couverte

Date : 28/04/2022

XXX